L'université Lyon-3-Jean-Moulin et différents partenaires ont organisé, le 12 janvier 2018, une journée d'étude interdisciplinaire sur la thématique de la nuit ouverte aux étudiants et aux personnalités de la société civile. En toute logique, la pollution lumineuse s'est invitée dans les débats.

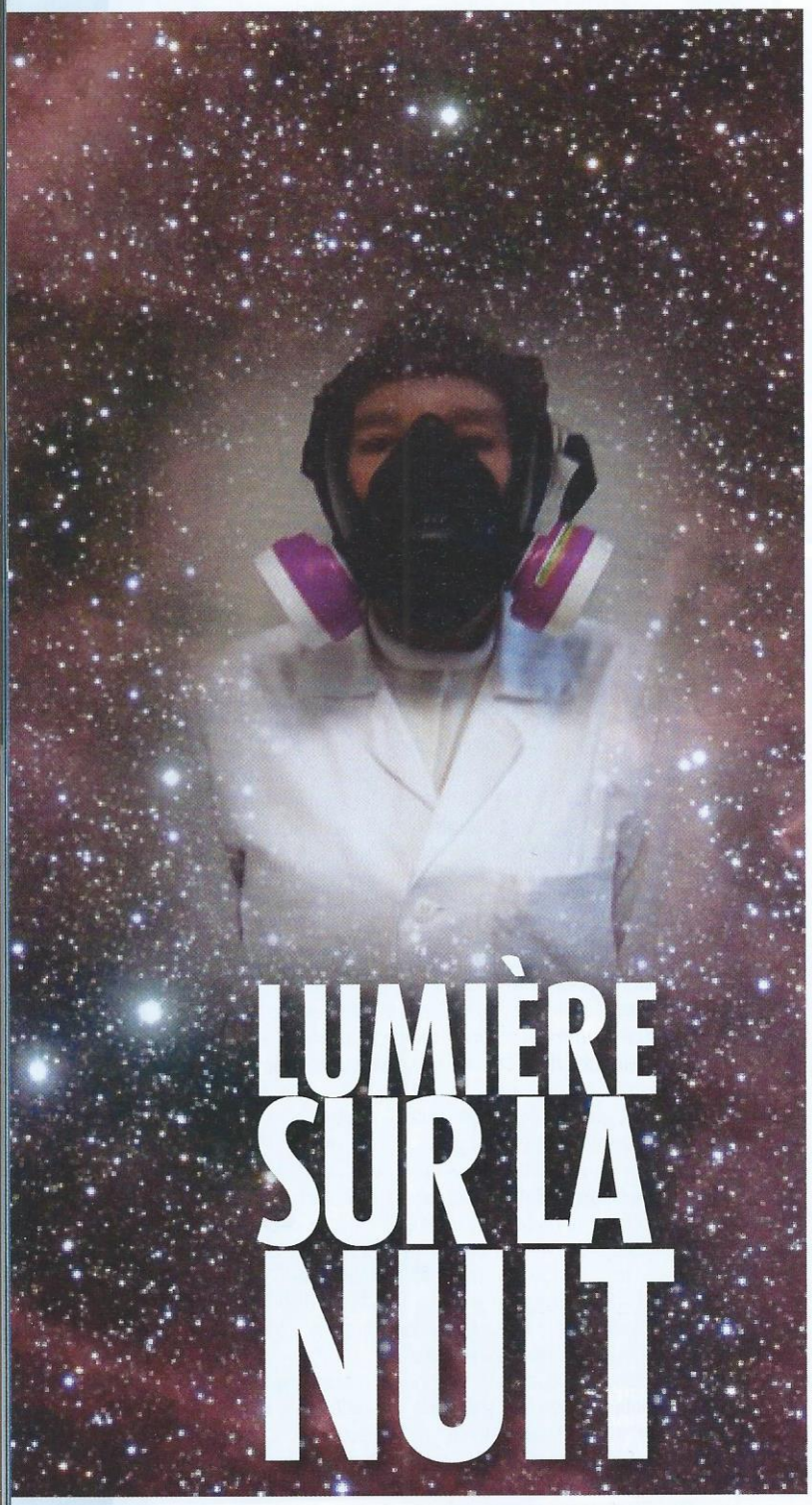

LUMIÈRE SUR LA NUIT

L'objectif était de mettre en lumière le regard que nous portons sur la nuit, les nuisances générées par l'éclairage artificiel et les solutions pour s'en prémunir. D'où l'intitulé « Lumière sur la nuit ». Deux philosophes, un neurobiologiste, deux spécialistes en droit, un écologue, une anthropologue, un astronome et une réalisatrice ont animé les débats. La diversité même des intervenants montre combien l'éclairage artificiel et sa surabondance posent question à différents niveaux. **Jean-Philippe Pierron**, professeur de philosophie, a ouvert la journée en donnant le cadre et la direction des échanges. Il a notamment exposé les différentes conceptions et idées véhiculées qui tendent à considérer le jour et la nuit en deux parties antagonistes. Il a expliqué qu'il s'agit en fait de deux milieux intriqués et complémentaires, partageant une frontière mouvante, sans jamais s'opposer l'un à l'autre. Il indiqua aussi comment, par une sorte de rupture artificielle de l'ordre naturel, nous nous détachons de l'un des deux, la nuit. « *La nuit était une frontière; elle est devenue une limite à franchir, voire à effacer.* » Le diurne possède la vertu de bien délimiter, donc d'identifier ce que nous voyons, tandis que le nocturne rend flous et difficilement identifiables les éléments qui l'habitent, d'où cette connotation négative, subjective, qu'on lui porte. En effet, nous savons tous que « là où c'est flou, c'est qu'il y a un loup ». Son introduction a parfaitement posé les attributs respectifs du jour et de la nuit, donnant ainsi le ton général des débats. **Thierry Langagne**, écologue, prit ensuite la parole. Il donna de nombreuses informations sur l'étude de la faune nocturne. Son érudition et sa pédagogie permirent de bien mesurer toute l'étendue de son domaine de compétence. Il ne laissa planer aucun doute sur le fait que de nombreuses espèces animales nocturnes subissent l'impact de l'éclairage artificiel. Ses travaux en cours lui permettent déjà d'affirmer que d'importants dérèglements comportementaux perturbent notamment les cycles de reproduction ou encore la migration de nombreuses espèces. **Claude Gronfier**, neurobiologiste, embraya ensuite sur l'aspect anthropologique. La chronobiologie étant son domaine de compétence, il mit l'accent sur les rythmes circadiens propres à l'homme et les conséquences de ses dérèglements. Les travaux qu'il a menés, notamment à partir des travailleurs de nuit, montrent un impact indéniable des déphasages circadiens sur la santé. Le repos nocturne est réparateur et il est un facteur d'amélioration de notre immunité. Nous ne devrions pas poursuivre sur cette voie sociétale qui tend à valoriser la réduction du temps de sommeil moyen de nos concitoyens. Ses explications sur l'œil et les récepteurs déclencheurs des rythmes circadiens ont montré les effets négatifs des lumières artificielles nocturnes et aussi ceux des écrans informatiques. La matinée s'est poursuivie et terminée par les interventions de **Claire Harpet** et **Tanaïs Rolland,** respectivement anthropologue et doctorante en philosophie. La première nous a transportés dans les contrées imaginaires de la nuit où prennent source les représentations de nos peurs les plus ataviques, le loup en étant l'archétype même. On ne compte plus les citations ou proverbes dans lesquels cet animal est métamorphosé en invétéré nuisible, véhiculant à lui seul toutes les peurs nocturnes. Cette pulsion réductrice de l'image du loup, invariablement négative, résulte de toute évidence d'un imaginaire simplificateur, inconscient et irrationnel. Depuis très longtemps, le loup est devenu synonyme de nuit, de sauvagerie, de terreur et de malédiction. Tanaïs Rolland prit ensuite la parole pour développer, d'un point de vue historique, l'imaginaire contenu dans la conception et l'évolution de l'habitat humain. À l'origine, il semble avoir été sous-tendu par un besoin de protection de la nuit et des créatures qui la peuplaient. En évoluant, l'architecture du village, de la ville ou de la

cité aurait conservé cette fonction primaire. Nos cités modernes ne répondraient donc pas seulement à des nécessités de vie sédentaire en collectivité, mais auraient aussi pour fonction de repousser la nuit – et ses créatures devenues irréelles – le plus loin possible. L'après-midi a débuté par mon intervention en tant qu'astronome. Il me revenait de souligner l'importance de la nuit pour les astronomes, les difficultés à observer aujourd'hui, les mesures sollicitées et les actions de terrain. Je me suis donc attaché à commenter les nuisances de la pollution lumineuse pour l'observation du ciel profond. J'ai précisé comment les astronomes, premiers impactés, furent naturellement à l'origine de la réaction, notamment par la création des premières associations de protection du ciel nocturne, comme l'ANPCN, devenue plus tard l'ANPCEN par introduction dans le sigle de la lettre E pour « environnement » (lire encadré). J'explicitai aussi les tenants et les aboutissants de l'élaboration de la toute première carte de la pollution lumineuse. J'ai bien sûr montré l'évolution des mesures effectuées par les astronomes, notamment par l'utilisation du Sky Quality Meter, et la carte bien plus précise qui en émergea. Ma collègue **Adeline Meynier**, doctorante en droit à l'Institut du droit de l'environnement de Lyon, a ensuite détaillé avec rigueur et compétence les implications juridiques et les contraintes liées à la législation relative à l'éclairage, qu'il soit public ou privé. On a pu ainsi mesurer l'amplitude et l'importance des questions qui se posent et qui se doivent d'être traitées. La tâche est immense en ce qui concerne la protection juridique du ciel. **Philippe Billet**, professeur de droit et directeur de l'Institut du droit de l'environnement de Lyon, a pour sa part apporté de nombreux éléments de réflexion sur les nuisances lumineuses nocturnes face aux obligations de protection des populations qui vivent et utilisent les infrastructures urbaines la nuit. Il a bien fait apparaître toute la complexité de cette relation. Il a ensuite développé un solide argumentaire qui laisse entrevoir des perspectives de conciliation entre les exigences d'éclairage, le respect de l'environnement et la liberté d'observer les astres. Pour clore cette riche et instructive journée, la réalisatrice **Agnès Bovet** a présenté son film documentaire *Lumières sur la ville*. Cinquante-sept minutes pour découvrir l'histoire de l'éclairage nocturne dans notre civilisation. Le film décortique avec justesse l'implacable mécanique qui, dans notre société, a conduit au gigantesque gaspillage actuel d'énergie. Ce film documentaire sera diffusé sur Arte à une date non précisée au moment de la rédaction de l'article. Si vous en avez la possibilité, je vous invite instamment à le visionner. **Hélène Foglar**, de la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature), présente lors de cette journée, fit remarquer à juste titre que le message d'optimisme que laissent entrevoir (en fin de film) les possibilités des techniques d'éclairage LED devait être relativisé. En effet, certaines constatations de terrain portant sur cette technique montrent une surestimation de leur capacité fonctionnelle et surtout de leur durée de vie. Les données techniques initialement fournies et diffusées à profusion sont en effet directement issues des producteurs eux-mêmes. Les communes qui songent à s'engager dans la voie LED devraient donc y réfléchir à deux fois.

Pour conclure le compte rendu de cette journée éclairante à souhait, je ne peux que vous inviter à méditer sur et dans la nuit, comme le font tant d'astronomes. En baignant dans la délicate volupté nocturne, vous comprendrez que « la nuit ne nuit pas » ! ■

N. B. Il est prévu d'éditer un ouvrage collectif qui contiendra toutes les interventions et échanges de cette journée universitaire entièrement dédiée à la nuit. L'interdisciplinarité des auteur(e)s ne devrait pas manquer d'apporter tous les éléments nécessaires à l'étayage d'un solide argumentaire sur la protection du ciel étoilé et de l'environnement nocturne. La publication est prévue dans la collection « Éthique, droit et développement durable », aux Éditions L'Harmattan.

UNE ASSOCIATION TRÈS DYNAMIQUE

L'ANPCEN (Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes) a été fondée il y a environ 40 ans et occupe assurément aujourd'hui la première place parmi les associations ayant pour objectif la lutte contre la pollution lumineuse. Elle est la seule association œuvrant par une approche globale et agissant en même temps aux deux dimensions d'action, nationale et locale. L'ANPCEN a contribué à faire reconnaître l'enjeu de l'environnement nocturne dans les lois Grenelle de l'environnement et suit chacune des étapes de l'élaboration des décrets et arrêtés associés. L'ANPCEN porte la recommandation nationale historique d'une meilleure gestion de la lumière dans les trames bleues et vertes sous la forme d'une « trame nocturne » désormais entrée dans la loi de biodiversité. L'ANPCEN a mis au point divers outils comme une cartographie de la pollution lumineuse en France et des étiquettes environnementales originales. L'ANPCEN a conçu une charte qu'elle propose à la signature des communes qui acceptent de s'engager à rénover leur éclairage extérieur en intégrant des dimensions environnementales. Avec le concours « Villes et villages étoilés », l'ANPCEN valorise les communes qui agissent, en leur décernant un label national ; à ce jour, 570 communes ont été labellisées de 1 à 5 étoiles. ■ M.-C. Paskoff

Pour plus d'informations, on pourra consulter le site www.anpcen.fr